



Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Affiché le
ID : 074-200075372-20210910-BU2021_16-DE

Coopération public-public
Convention de partenariat relative à la réalisation des travaux 2021 de l'Observatoire
Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST)

N° 2021M0022

Entre

le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance représenté par Monsieur Jean-Philippe Grouthier, directeur régional de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, 165 rue Garibaldi – BP 3184 – 69401 Lyon Cedex 03,
ci-après dénommé « l'Insee »

d'une part,

et

l'État

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03
représenté par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Pascal Mailhos,
ci-après dénommé « la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes »

la Région Auvergne-Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand – CS 20033
69269 LYON CEDEX 02
représentée par le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Laurent Wauquiez,
ci-après dénommée « la Région Auvergne-Rhône-Alpes »

le Département de l'Ain
Hôtel du Département
45 avenue Alsace-Lorraine – BP 10114
01003 BOURG-en-BRESSE CEDEX
représenté par le Président du Conseil départemental de l'Ain, Monsieur Jean Deguerry,
ci-après dénommé « le Département de l'Ain »

le Département de la Haute-Savoie,
1 rue du 30^e Régiment d'infanterie – CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
représenté par le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, Monsieur Martial Saddier,
ci-après dénommé « le Département de la Haute-Savoie »

le Pôle métropolitain du Genevois français
15 avenue Émile Zola
74100 Annemasse
représenté par son Président Monsieur Christian Dupessey,
ci-après dénommé « le Pôle métropolitain du Genevois français »

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »
Paraphes Insee Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département de l'Ain Département de la Haute-Savoie Pôle métropolitain du Genevois français

conjointement désignés les « partenaires »,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, dénommé ci-après l'OST, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et au pilotage du développement de la région frontalière.

La présente convention s'inscrit en application de la convention cadre n° 2018057NF du 8 août 2019 et définit la participation financière de chacun des signataires français de la convention cadre.

Pour les collectivités territoriales concernées, la présente convention relève de la coopération public-public prévue par l'article L 2511-6 du Code la commande publique.

Article 1 – Objet de la convention

L'Insee contribue au programme de travail 2021 de l'OST, validé lors des comités de pilotage du 3 décembre 2020 et du 24 juin 2021, permettant d'éclairer la connaissance du territoire transfrontalier. Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'OST publie les études sur son site internet.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre du programme de travail 2021 de l'OST.

Article 2 – Pilotage des travaux

Les travaux réalisés dans le cadre de l'OST s'inscrivent dans une démarche de projet. Leur organisation s'appuie sur les organes suivants :

- Un comité de pilotage : il se réunit deux fois par an afin de valider le programme annuel et d'orienter les activités de l'OST à plus long terme. Il est animé et coprésidé par les deux secrétaires généraux du CRFG et réunit les représentants, élus ou techniciens mandatés, désignés par l'État de Genève, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du Conseil départemental de l'Ain, le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, le Président du Pôle métropolitain du Genevois français, ainsi que les directeurs de l'Insee et de l'OCSTAT. Pour l'Insee, sont également présents le chef du Service Études et Diffusion (SED), le chef de la division Études Économiques et Emploi (DEEE), la cheffe de projets.
- Un comité de direction : il réunit, chaque semestre, les deux co-secrétaires généraux du CRFG, les directeurs de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et de l'OCSTAT, les chefs de projet et statisticiens de l'OST. Il recueille les sollicitations et besoins exprimés par les partenaires et élabore des propositions pour répondre à ces demandes. Ces propositions sont présentées au comité de pilotage. Le comité de direction assure également la direction opérationnelle des travaux.

Article 3 – Contenu de l'étude

Les études arbitrées pour le programme de travail 2021 de l'OST porteront sur :

- La synthèse annuelle de l'OST,
- Le secteur médico-social sur le territoire transfrontalier,
- Les projections de population pour le territoire transfrontalier.

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »			
Paraphes	Insee	Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de l'Ain		Département de la Haute-Savoie	Pôle métropolitain du Genevois français

Le contenu détaillé de ces études, ainsi que la méthodologie et les sources utilisées sont décrits dans l'annexe technique.

Par ailleurs, la fin des travaux sur la fiche enseignement supérieur, arbitrée au comité de pilotage 2020 de l'OST et attachée à la convention OST 2020, mobilise également des ressources au sein de l'Insee au cours de 2021 (parution le 28 mai 2021).

Article 4 – Livrables et calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux donneront lieu à :

- 1) La synthèse annuelle de l'OST, publiée en décembre 2021,
- 2) La fiche OST sur le secteur médico-social, publiée en juin 2022,
- 3) La fiche OST sur les projections de population, publiée en octobre 2022,
- 4) *La fiche OST sur l'enseignement supérieur, arbitrée au comité de pilotage OST 2020 et attachée à la convention OST 2020, publiée le 28 mai 2021.*

Chaque publication par l'OST sera accompagnée de deux communiqués de presse, l'un diffusé par l'Insee, l'autre par l'OST.

Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux et la répartition des tâches figurent dans l'annexe technique.

Article 5 – Dispositions éditoriales

Les études seront publiées hors ligne éditoriale de l'Insee.

La synthèse annuelle et les fiches thématiques seront publiées dans la ligne éditoriale de l'OST et mises en ligne gratuitement sur le site internet de l'Observatoire (<http://www.statregio-francosuisse.net>). Elles seront consultables et téléchargeables gratuitement.

Les publications porteront les logos de l'OST, du CRFG, de l'Insee, de l'OCSTAT, de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et du Pôle métropolitain du Genevois français. Selon la nature des travaux, la rédaction en chef peut être assurée par l'Insee ou par l'OCSTAT. Le directeur de la publication est le Directeur de l'OCSTAT.

Les publications seront imprimées par l'OCSTAT.

Article 6 – Protection juridique des données

Chacun des partenaires s'engage à souscrire aux obligations résultant de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données).

Article 7 – Propriété et utilisation des données

Chaque partenaire reste titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur ses propres données ainsi que les outils et méthodes originales qu'il crée.

Après la publication de l'étude, les données échangées entre les partenaires peuvent être utilisées par chaque partenaire sous sa propre responsabilité. L'utilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données, à la mention de la source et aux obligations mentionnées à l'article « Protection juridique des données ».

Ces dispositions ont une portée d'ordre général et demeurent applicables au-delà de la durée de la présente convention.

Article 8 – Coûts et financement

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 121 125,80 €.

Le détail des coûts et des contributions respectives des partenaires figure dans l'annexe financière.

Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes (moyens matériel et humain) et aux coûts externes, et afin d'équilibrer les contributions respectives, l'État, la Région, le Département de l'Ain,

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »
Paraphes Insee Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département de l'Ain

Département de la Haute-Savoie

Pôle métropolitain du Genevois français

le Département de la Haute-Savoie et le Pôle Métropolitain du Genevois français verseront à l'Insee la somme maximale de 16 550,00 €.

Article 9 – Modalités de règlement

9.1. La somme due à l'Insee par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, le Pôle métropolitain du Genevois français s'élèvera au maximum à 16 550,00 €. Chaque partenaire s'acquittera auprès de l'Insee de cette somme sur présentation de l'état récapitulatif des frais qui sera produit par l'Insee au plus tard le 30 avril 2022. Elle sera versée en une fois.

Pour chaque versement, la Région, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, le Pôle Métropolitain du Genevois français recevront un titre de perception (TP) par courrier. Le règlement se fera par chèque ou par virement auprès de la Direction régionale (ou départementale) des finances publiques chargée du recouvrement et à l'aide du talon de paiement joint au TP.

Le règlement devra être effectué dès réception du TP, en respectant la date limite de paiement indiquée. Faute de quoi, la somme due sera aussitôt majorée de 10 % (article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partenaire	Région Auvergne-Rhône-Alpes
SIRET	200 053 767 00014
APET	8411Z

Partenaire	Département de l'Ain
SIRET	220 100 010 01018
APET	8413Z
Code service	CFG

Partenaire	Département de la Haute-Savoie
SIRET	227 400 017 00074
APET	8411Z
Code service	CLC

Partenaire	Pôle Métropolitain du Genevois français
SIRET	200 075 372 00017
APET	8411Z

9.2. La somme due à l'Insee par la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'élèvera au maximum à 16 550,00 €. La préfecture de région s'acquittera auprès de l'Insee de cette somme sur présentation de l'état récapitulatif des frais qui sera produit par l'Insee au plus tard le 30 avril 2022. Elle sera versée en une fois.

La facturation entre services de l'État s'effectue **obligatoirement selon la procédure de facture interne, conformément à la LOLF et à l'outil CHORUS.** Il n'y a pas de flux de trésorerie mais une écriture budgétaire entre services. La préfecture de région doit bloquer les fonds en effectuant une réservation de crédits.

Ainsi, la facture interne sera émise par le CPFi Insee. Dès sa prise en charge par le Comptable ministériel, cette facture générera automatiquement une demande de paiement entre services. Celle-ci arrivera directement dans la liste de travail du gestionnaire du Centre de services partagés (service exécutant) de Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui suivra la procédure pour la renseigner.

Tout autre mode de règlement dérogeant à la LOLF et à l'outil CHORUS n'est pas autorisé et sera rejeté.

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »
Paraphes Insee Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département de l'Ain

Département de la Haute-Savoie

Pôle métropolitain du Genevois français

Partenaire :	Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
SIRET	176 900 009 00026
APET	8411Z
Imputation budgétaire de la dépense :	
Programme	0112
Ordonnateur	050069
Numéro de tiers client	1700002551
Centre de coûts	PRFSGAR069
Comptable assignataire	
Service exécutant de la dépense :	
Code WORKFLOW	PRFPLTF069
Domaine d'activité	0690

9.3. Coordonnées des personnes ou des services assurant le suivi financier de cette convention :

Partenaire	Nom de la personne ou désignation du service	Téléphone	Adresse mail
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Anne GUILLABERT, chargée de mission Franco-Suisse et politiques urbaines, culture SGAR Pôle Animation et coordination des politiques publiques	04 72 61 62 89 06 07 22 53 62	anne.guillabert@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Catherine THIBERT-BERNARD, chargée du pilotage budgétaire, direction des relations internationales	04 26 73 51 81 04 26 73 40 61	Catherine.THIBERT-BERNARD@auvergnerhonealpes.fr
Département de l'Ain	Brigitte BETTU et Carole PELICHET Direction des affaires européennes et transfrontalières	04 74 24 48 24	brigitte.bettu@ain.fr carole.pelichet@ain.fr
Département de la Haute-Savoie	Nicolas HUE, chargé de mission Grand Genève et enseignement supérieur	04 50 33 50 04	nicolas.hue@haut savoie.fr europa@haut savoie.fr
Pôle métropolitain du Genevois français	Ghislaine WILLEMIN, comptable Secrétariat Général du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève	04 50 04 54 01	ghislaine.willemin@genevoisfrancais.org
Insee	Direction générale de l'Insee Section des recettes non fiscales	01 87 69 51 80 01 87 69 51 79	dg75-recettes-non-fiscales-insee@insee.fr

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »
Paraphes Insee Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département de l'Ain

Département de la Haute-Savoie

Pôle métropolitain du Genevois français

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par le dernier des partenaires et est conclue pour un an.

Les sommes dues restent exigibles au-delà de la date de fin de la convention.

Article 11 – Résiliation**Résiliation par déclaration unilatérale de volonté d'un partenaire**

La dénonciation de la présente convention doit être notifiée par lettre recommandée électronique ou postale, avec accusé de réception adressée aux autres partenaires.

La résiliation prendra effet un mois après la date de réception de cette lettre.

Les partenaires conviendront des prestations à réaliser pour la bonne fin de la présente convention.

En cas de dénonciation de la convention, chacun des partenaires s'engage à financer les travaux réalisés par prorata selon les règles de financement énoncées aux articles « Coût et financement » et « Modalités de règlement » de la convention et en se référant à l'annexe financière.

Résiliation pour inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'un ou l'autre partenaire de ses obligations au titre de la convention, la convention sera résiliée de plein droit 30 jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée électronique ou postale avec accusé de réception restée sans effet.

De plus, la résiliation intervient sans délai et sans recours de l'un ou l'autre des partenaires dans le cas de décision administrative plaçant l'un ou l'autre des partenaires dans l'impossibilité de continuer à exécuter les travaux prévus.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles.

Le cas de force majeure suspend les obligations des partenaires pendant le temps où jouera la force majeure. Les obligations contractuelles reprennent dès que la force majeure cesse.

Les partenaires seront exonérés de toute responsabilité en raison de leurs manquements lorsque ceux-ci sont dus à un cas de force majeure.

Article 12 – Modifications

Toute modification des dispositions de la présente convention, à l'exception des annexes, fera l'objet d'un avenant dûment signé par les partenaires.

Article 13 – Litiges

Les partenaires conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

À défaut d'un règlement amiable, tout litige sera soumis à la juridiction administrative compétente ou l'autorité compétente.

Article 14 – Annexes

Les annexes ci-dessous, jointes à la présente convention, ont valeur contractuelle :

- Annexe 1 : annexe technique,
- Annexe 2 : annexe financière.

Fait, en neuf exemplaires originaux,

À Lyon, le.....

À Lyon, le.....

**Pour le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance,
le directeur régional de l'Insee Auvergne-
Rhône-Alpes**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Philippe Grouthier

Monsieur Pascal Mailhos

À Lyon, le.....

À Bourg-en-Bresse, le.....

**Le président du Conseil régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Le président du Conseil départemental de l'Ain

Monsieur Laurent Wauquiez

Monsieur Jean Deguerry

À Annecy, le.....

À Annemasse, le.....

**Le président du Conseil départemental
de la Haute-Savoie**

**Le président du Pôle métropolitain
du Genevois français**

Monsieur Martial Saddier

Monsieur Christian Dupessey

ANNEXE TECHNIQUE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST)

Les travaux conduits par l'Insee dans le cadre de l'Observatoire Statistique Transfrontalier s'organisent autour de plusieurs grands volets :

- 1. La synthèse annuelle** qui retrace les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois.
 - Côté français, les données sont exploitées principalement sur le périmètre des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et de la zone d'emploi du Genevois français et le cas échéant sur celui du Pôle métropolitain du Genevois français. Côté suisse, les informations sont diffusées à l'échelle des cantons (Genève et Vaud) et du district du Nyon.
 - Les données françaises nécessaires pour la publication sont mobilisables soit en interne à l'Insee, soit auprès d'un partenaire (Dreal, Pôle emploi...). Les données suisses sont fournies par l'OCSTAT.
 - Les principales thématiques abordées sont la démographie, le travail frontalier et les déplacements domicile-travail, l'emploi et le chômage, le logement et le tourisme (secteur hébergement-restauration).

La synthèse annuelle sera diffusée en décembre 2021.

2. Des analyses, publiées sous la forme de fiches thématiques, propres à éclairer le débat public et les problématiques transfrontalières.

Pour 2021, les travaux décidés par le comité de pilotage sont les suivants :

a) Finalisation d'une fiche sur l'enseignement supérieur (diffusion : mai 2021)

Il s'agit de décrire l'offre de formation, la répartition et l'évolution des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur, de part et d'autre de la frontière, en distinguant les types de formations (universités, écoles spécialisées, classes préparatoires aux grandes écoles). La part des femmes dans les étudiants, ainsi que dans le personnel enseignant est analysée. Les données mobilisées sont les données mises à disposition en open data par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le rectorat de la région Auvergne-Rhône-Alpes fournit également des données sur le pays de provenance des néo-bacheliers.

Pour les besoins de cette étude, le territoire observé est « élargi » par rapport au territoire étudié habituellement par l'OST : il est constitué, pour la partie française, des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et du Rhône, et pour la partie suisse, de la Suisse romande.

b) Démarrage d'une fiche sur le secteur médico-social (diffusion : juin 2022)

Une étude de faisabilité est réalisée pour le comité de pilotage de l'OST du 24 juin 2021. L'étude envisagée permet de décrire le profil des travailleurs transfrontaliers dans le secteur médico-social, en distinguant en particulier les infirmiers, aide-soignants, ainsi que les conditions d'emploi et de travail par métier. Les données mobilisées proviennent, pour la partie française, du recensement de la population, du fichier tous salariés (issu de la DSN) et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (open data). Les conditions de travail en France et en Suisse seront comparées. Pour la Suisse, seront mobilisées les statistiques fédérales sur les établissements de santé, la source administrative sur les Nouveaux titulaires d'un permis frontalier (après expertise pour ce secteur spécifique) ainsi que les données de l'Annuaire du Service de la recherche et de l'Éducation (SRED) et des données de l'OFS.

c) Démarrage d'une fiche sur les projections démographiques (diffusion : octobre 2022)

Les projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois et du Pôle métropolitain du Genevois français sont actualisées en 2022 pour la période 2020-2050. L'OCSTAT mandate Statistique Vaud pour ces travaux. L'Insee est sollicité en particulier pour l'expertise des hypothèses de fécondité et de mortalité, pour le choix du modèle retenu suite à la consultation des différents acteurs par l'OCSTAT, et pour la rédaction/relecture de la fiche sur les projections de population.

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »
Paraphes Insee Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département de l'Ain

Département de la Haute-Savoie

Pôle métropolitain du Genevois français

d) Autres travaux d'étude :

Étude de faisabilité sur l'employabilité

Une étude de faisabilité sur l'employabilité a été présentée pour arbitrage au comité de pilotage de l'OST du 24 juin. La demande était de fournir, dans le respect des règles du secret statistique, des variables communales pour les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du tourisme et des transports : nombre d'établissements, d'emplois, et caractéristiques des employés (provenance géographique et niveau de diplôme). Après analyse, le terme « employabilité » serait à préciser. Il semble que ce sujet concerne au moins deux axes. D'une part, l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. D'autre part, la question touche aux reconversions et aux savoir-faire des travailleurs (ou des demandeurs d'emploi). Le prérequis pour cet axe serait que les partenaires fournissent aux statisticiens une matrice de passage d'un métier à un autre. Il est donc demandé aux partenaires d'affiner leur demande pour le comité de pilotage de décembre 2021.

Mise à jour des indicateurs publiés dans la fiche OST crise sanitaire parue en décembre 2020

Les indicateurs sanitaires, économiques et d'emploi ont été mis à jour lors d'une réunion de présentation des travaux de l'OST auprès des élus du Pôle métropolitain du Genevois français le 19 mars 2021. Ces indicateurs sont également mis à jour pour la réunion de l'instance politique de coopération du 3 juin 2021, ainsi que pour le comité de pilotage de l'OST du 24 juin 2021.

Diffusion d'indicateurs communaux

Des indicateurs comparables sur les communes du territoire franco-valdo-genevois seront diffusés sur le site de l'OST d'ici décembre 2021, selon le calendrier de diffusion de l'OFS qui fournit une partie des données pour la Suisse. Pour la partie française comme pour la partie suisse, ces indicateurs se basent majoritairement sur les City Statistics. Pour la France, des variables supplémentaires seront fournies, extraites directement de la source Flores (nombre d'établissements employeurs), du Recensement de la population (nombre d'actifs transfrontaliers travaillant en Suisse, par canton dont Genève, Vaud ou autre) et de sources fournies par le SDES (nombre de logements commencés).

Pour satisfaire une demande forte et croissante de données statistiques sur l'espace transfrontalier, **l'Observatoire diffuse l'ensemble de ses travaux sur son site Internet** (<http://www.statregio-francosuisse.net>). Il met à disposition les fiches publiées, ainsi que différentes séries d'indicateurs statistiques documentées.

L'OCSTAT assure l'administration et la gestion technique du site Internet. Le contenu du site et ses évolutions sont définies conjointement avec l'Insee.

Le dernier volet concerne **la réponse aux différentes demandes adressées à l'observatoire** (journalistes, acteurs publics locaux, groupes de travail...) ou des travaux d'expertise menés dans un domaine particulier.

3. Calendrier prévisionnel de réalisation

Exemple de calendrier prévisionnel de réalisation des travaux :

Étude	Échéance	Acteurs concernés
Fiche enseignement supérieur	Mai 2021	Insee, OCSTAT
Tableaux d'indicateurs communaux	Octobre 2021	Insee, OCSTAT
Synthèse annuelle	Décembre 2021	Insee, OCSTAT
Fiche secteur médico-social	Juin 2022	Insee, OCSTAT
Fiche projections de population	Octobre 2022	Insee, OCSTAT

**ANNEXE FINANCIÈRE DE LA CONVENTION N° 2021M0022
 TRAVAUX 2021 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER DE L'ESPACE FRANCO-VALDO-GENEVOIS (OST)**

Tableau 1 – Détail des coûts engagés (exprimés en €)

Nature des dépenses	Insee				Pôle métropolitain du Genevois français			Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes			Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes			Conseil départemental de la Haute-Savoie			Conseil départemental de l'Ain			
	Nombre de jours ¹			Valorisation	Nombre de jours			Valorisation	Nombre de jours			Valorisation	Nombre de jours			Valorisation	Nombre de jours			
	A+	A	B		A+	A	B		A+	A	B		A+	A	B		A+	A	B	
1. Pilotage du partenariat	15	18	10	27 130,2	2	0	0	1 633,6	2	0	0	1 633,6	2	0	0	1 633,6	2	0	0	1 633,6
2. Phase exploratoire	0	10	2	6 642,2	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
3. Réalisation et rédaction de l'étude	0	72	74	75 037,2	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
3a-Investissement méthodologique	0	10	8	9 381,8	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
3b-Traitement des données	0	38	45	42 317,2	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
3c-Analyse et rédaction	0	24	21	23 338,2	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
3d-Coûts liés au développement des outils et méthodes par les pôles de service de l'action régionale de l'Insee				0,0				0,0				0,0				0,0				0,0
4. Réalisation de la publication	0	2	0	1 145,8	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
5. Promotion – Communication	0	2	1	1 602,4	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
Coûts internes	15	104	87	111 557,8	2	0	0	1 633,6	0	0	0	1 633,6	2	0	0	1 633,6	2	0	0	1 633,6
Coûts externes				1 500,0				0,0				0,0				0,0				0,0
COÛT TOTAL				113 057,8				1 633,6				1 633,6				1 633,6				1 633,6

¹ Valorisés aux tarifs parus au JO du 31 mai 2014 (arrêté du 16 mai 2014), soit le tarif pour un jour de travail d'un administrateur (A+) : 816.8 €, des autres cadres A : 572.9 € et B : 456.6 €.

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »		
Paraphes	Insee	Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de l'Ain		Département de la Haute-Savoie
		Pôle métropolitain du Genevois français

ANNEXE FINANCIÈRE DE LA CONVENTION N° 2021M0022
TRAVAUX 2021 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER DE L'ESPACE FRANCO-VALDO-GENEVOIS (OST)

Envoyé en préfecture le 23/09/2021
 Reçu en préfecture le 23/09/2021
 Affiché le 
 ID : 074-200075372-20210910-BU2021_16-DE

Tableau 2 – Récapitulatif des coûts et contributions (exprimés en €)

Partenaires de la convention	Nombre de jours A+, A et B	Coûts totaux avant flux financiers	Flux financier entre l'Insee et son partenaire	Coûts totaux après flux financier	Contribution au total de l'opération
Insee	206	113 057,80	-82 750,00	30 307,80	25
Pôle métropolitain du Genevois français	2	1 633,60	16 550,00	18 183,60	15
Région Auvergne-Rhône-Alpes	2	1 633,60	16 550,00	18 183,60	15
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes	2	1 633,60	16 550,00	18 183,60	15
Département de la Haute-Savoie	2	1 633,60	16 550,00	18 183,60	15
Département de l'Ain	2	1 633,60	16 550,00	18 183,60	15
Ensemble	216	121 225,8	0,00	121 225,80	100,00

Convention n° 2021M0022 « Travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois (OST) »

Paraphes Insee

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Région

Département de l'Ain

Département de la Haute-Savoie

Pôle métropolitain du Genevois français